



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

Réaménagement de la Route du Lac entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge

La Route du Lac entre Lausanne et Morges dessert des territoires en cours d'urbanisation et doit répondre à des besoins en mobilité croissants, tous modes de déplacements confondus. Son réaménagement est rendu nécessaire pour s'adapter au nouveau contexte. Après la requalification des tronçons devant l'EPFL et l'UNIL, aujourd'hui achevée, celle entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge est maintenant prête pour l'enquête publique, dans les communes de Saint-Sulpice, Ecublens et Denges.

Le réaménagement de la Route du Lac (RC1) vise à faire cohabiter harmonieusement tous les usagers, à sécuriser et fluidifier les déplacements, à intégrer la route dans son environnement construit et paysager en pleine évolution, ainsi qu'à améliorer la qualité de vie dans les quartiers riverains.

D'une longueur de 1600 mètres, le tronçon entre le Tir-Fédéral et la Venoge constitue la troisième étape du réaménagement de la route cantonale, après les secteurs devant l'EPFL et l'UNIL. Concrètement, le projet prévoit la création de cheminements continus et sécurisés pour les piétons et les vélos, l'aménagement de nouveaux arrêts et de voies réservées pour les bus, la construction d'un giratoire au carrefour de Vallaire, l'élargissement du pont sur la Venoge et une arborisation paysagère de ce tronçon. La chaussée sera refaite à neuf et moins bruyante, grâce à l'emploi d'un revêtement phonoabsorbant et à l'abaissement de la vitesse à 60 km/h.

Cette 3^e étape du réaménagement de la RC 1 est à l'enquête publique dès le 14 octobre 2016 pour la durée d'un mois, dans les communes territoriales de St-Sulpice, Ecublens et Denges. Sous réserve du résultat de l'enquête et de l'obtention des crédits correspondants, les travaux pourraient commencer en 2018 et se terminer en 2019.

Le réaménagement de la RC 1 est une mesure du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), conduite de manière collective par les communes territoriales, les schémas directeurs régionaux, les Hautes Ecoles, les entreprises de transport public,

le Canton et la Con-fédération. Les travaux de réalisation de la RC 1 seront pilotés par la Direction générale de la mobilité et des routes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 octobre 2016

DIRH, Pierre-Yves Gruaz, directeur général, Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), 021 316 71 30 et Pierre Bays, chef de la division Infrastructure routière, DGMR, 021 316 72 37